

ASSURANCE LOISIRS SERENITE



L'assurance en plus facile.

LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Loisirs Sérénité » n°14024)



VOS GARANTIES

- Formule MULTIRISQUE
- Formule ANNULATION
- Extension SPORTS ET LOISIRS
- Option GARANTIE DES PRIX



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).



VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est **IMPERATIF** de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

APRIL International Voyage
Service Gestion Clients
TSA 10778 - 92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : indemnisation@aprilvoyage.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

Europ Assistance
Tél. : +33 1 41 85 22 55

N° de contrat à communiquer : **14024**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Sérénité"	Annulation "Sérénité"	Sports et loisirs
ANNULATION DE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> Maladie, accident ou décès Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> 16 000 € / personne et 40 000 € / événement Aucune franchise Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 	■	■	
<ul style="list-style-type: none"> Annulation cas imprévu sans justificatifs (plafond de remboursement : 2 500 € / personne) 	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne 			
<ul style="list-style-type: none"> En cas de défaut ou d'excès de neige Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème 	<ul style="list-style-type: none"> Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 			■
VOL MANQUE				
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures 	<ul style="list-style-type: none"> Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec 	■	■	
RETARD AERIEN				
<ul style="list-style-type: none"> Retard > 4 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage (250 € maximum) 	■		
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> Vol, destruction totale ou partielle, perte <ul style="list-style-type: none"> Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Frais de reconstitution des documents d'identité Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 € / personne et 10 000 € / événement 50 € / valise 150 € / personne Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs <ul style="list-style-type: none"> Franchise Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 € / personne 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) 8 jours (150 € / personne maximum) 300 € / personne 1 journée 			■
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR				
<ul style="list-style-type: none"> Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis Valeur du voyage initial 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Interruption de l'activité de sports ou de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Prorata temporis (400 € maximum) 			■
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> Capital décès ou invalidité permanente 	<ul style="list-style-type: none"> 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / évén. 	■		
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER				
<ul style="list-style-type: none"> Dommages corporels, matériels et immatériels <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € maximum / événement 75 € / sinistre 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité civile sport <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 300 000 € maximum / événement 150 € / sinistre 			■
RETOUR IMPOSSIBLE				
<ul style="list-style-type: none"> Frais de prolongation de séjour <ul style="list-style-type: none"> Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 10 % du montant du voyage / nuit / pers. avec un mini. de 50 € (maxi. 5 nuits) 1 nuit 	■		
ASSISTANCE RAPATRIEMENT				
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires <ul style="list-style-type: none"> Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriment du corps Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maxi. 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne 160 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 2 500 € / personne 	■		
RETOUR ANTICIPE				
<ul style="list-style-type: none"> En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille En cas d'attentat survenant à destination et de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Billet retour + taxi Billet retour + taxi 	■		
ASSISTANCE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne 3 000 € / personne 7 500 € / personne 1 500 € / personne 	■		
<ul style="list-style-type: none"> Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Frais de secours sur piste de ski balisée Frais de caisson pour la plongée sous-marine 	<ul style="list-style-type: none"> 15 000 € / personne Frais réels Frais médicaux à hauteur de 150 000 € / personne 			■
GARANTIE DES PRIX (avion et bateau)				
<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge de la hausse du prix du voyage <ul style="list-style-type: none"> Seuils de déclenchement 	<ul style="list-style-type: none"> 8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat Moyen-courrier : 20€/pers., Long-courrier : 40€/pers. 	○		

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option

april international | voyage

TSA 30780
92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.aprilvoyage.com

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 028 567
(www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



L'assurance en plus facile.